



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 35.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

Date de la convocation : 20 avril 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt sept avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. PEGOURIE. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mme ALEXANDRE.

Pouvoirs : Mme BALAGUE à Mme VIGNE DREUILHE. Mme DENES à Mme PONS. M. BOISSET à Mme DETUYAT. Mme FOISSAC à M. ANDRE.

Absents excusés : MM. BOISSET. IGOUNET. POUVILLON. Mmes BALAGUE. DENES. FABREGAS. VERNIER. FOISSAC. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé :

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,
 Vu la délibération n°136.2015 en date du 15 décembre 2015 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,
 Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

<i>Champs de délégation</i>	<i>N° décision</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Tarifs	DEC 12.2017	6 avril 2017	Défrichage terrains pour le compte des propriétaires	105 €/heure
Délivrance de concessions dans le cimetière	4/41	20 février 2017	Concession de 30 années d'une superficie de 2.86 m2	193 €
	350	20 mars 2017	Concession de 50 années d'une superficie de 2.86 m2	320 €
	4/232	20 mars 2017	Concession de 50 années d'une superficie de 6.20 m2	812 €

<i>Champs de délégation</i>	<i>N° décision</i>	<i>Date</i>	<i>Type marché</i>	<i>Objet marché</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant</i>
Marchés et accords-cadres	DEC 11.2017	3 avril 2017	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée	Maîtrise œuvre conception et réalisation extension école maternelle Nicolas Poussin et locaux périscolaires associés	TOCRAULT et DUPUY architectes	- Nouveau coût prévisionnel réalisation travaux : 1 264 940 € HT - Rémunération du maître d'œuvre : 130 921.29 € HT

-

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20170427-27042017_35-DE
Reçu le 09/05/2017
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FRCommune d'Aucamville – 31140
09/05/2017



AUCAMVILLE